

© L'Alsace, Mardi le 02 Février 2016  
Droits de reproduction et de diffusion réservés



## « Arrêtez d'effrayer les Alsaciens ! »



*Yolande Baldeweck*

Une conférence de presse commune entre des élus qui ont plutôt l'habitude de ferrailer ensemble, c'est un moment plutôt rare... Le député socialiste Philippe Bies, le sénateur André Reichardt (LR) et le député de Moselle Denis Jacquat (LR) ont tenu à se retrouver (\*) hier matin à Strasbourg pour défendre de concert leur rapport sur le régime local d'assurance maladie, régime complémentaire pour 2,2 millions d'Alsaciens et de Mosellans, salariés et leurs ayants-droit, retraités et chômeurs.

Le sénateur André Reichardt (LR), le député Philippe Bies (PS) et le député mosellan Denis Jacquat (LR) défendent leur rapport sur le régime local d'assurance maladie.

Photo L'Alsace/Dominique Gutekunst

En résumé, ils ont défendu le statu quo, avec des régimes locaux inchangés - régime général et régime agricole - auxquels viendrait s'ajouter la complémentaire santé nationale, financée à hauteur de 50 % par les employeurs. C'est, à les entendre, « la solution la moins

risquée juridiquement ». Depuis la remise de leurs préconisations à la ministre de la Santé, le 15 décembre dernier, elles sont attaquées de toutes parts, aussi bien les gestionnaires du régime local que par l'intersyndicale - sauf FO - qui est encore montée au créneau la semaine dernière (L'Alsace du 26 janvier). « C'est un mensonge de prétendre que le régime local va disparaître ! Le régime local ne disparaîtra pas », s'est insurgé le Mosellan Denis Jacquat. « Notre souci, c'est la protection sociale de nos concitoyens, qui va encore être renforcée dans un dispositif conforme à l'esprit national », a soutenu le socialiste Philippe Bies.

Décret fin mars

« Arrêtez d'effrayer les Alsaciens-Mosellans ! », a renchéri André Reichardt, spécialiste du droit local. Renvoyant la balle aux « organisations syndicales, employés et salariés », il observe que, « si elles s'étaient interrogées sur les conséquences de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, on n'en serait là... » Pour autant, les parlementaires veulent croire que « ceux qui leur font un procès n'ont pas lu leur rapport ». Ils assurent avoir recherché « une solution assurant aux ressortissants alsaciens-mosellans le bénéfice des dispositions de la loi du 14 juin 2013 », tout en tendant vers « une solution présentant le moindre risque constitutionnel et garantissant la pérennité du régime local d'Alsace-Moselle ».

Comme le demandent leurs contradicteurs, ils avaient envisagé de « confier la gestion du différentiel de prestations entre le régime général et le régime local au régime local ». Mais ils expliquent avoir abandonné ce projet après en avoir discuté avec les responsables de la Caisse primaire qui gère le régime local en Alsace-Moselle. Ces derniers réclamaient « des effectifs supplémentaires » qu'il aurait fallu rémunérer.

Par ailleurs, les élus ont étudié l'introduction d'une cotisation employeur qui n'existe, dans les trois départements, que pour le régime agricole. « Cette piste d'évolution présente un risque constitutionnel sérieux », se défendent-ils, en précisant avoir consulté des juristes proches du Conseil constitutionnel. Philippe Bies a insisté aussi sur le fameux arrêt Somodia, par lequel les

Sages ont estimé que les dispositions du droit local « ne peuvent être aménagées que dans la mesure où leur champ d'application n'est pas élargi ». Sans oublier, ajoute André Reichardt, que le patronat a menacé, le cas échéant, de « poser la question des jours fériés supplémentaires et des jours de carence »... Pour le moment, ils attendent le décret de la ministre de la Santé, qui devrait être publié avant la fin mars. Pour une application des nouvelles règles au 1er juillet.

(\*) La 4e signataire est la sénatrice du Haut-Rhin, Patricia Schillinger(PS).